

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 mars 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 3 mars 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Jamahiriya arabe libyenne, au mois de janvier 2008 (voir annexe). Conformément à la note du Président du Conseil en date du 12 juin 1997 (S/1997/451), ce récapitulatif a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Giadallah A. **Ettalhi**



**Annexe à lettre datée du 3 mars 2008 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Jamahiriya arabe libyenne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués
par le Conseil de sécurité sous la présidence
de la Jamahiriya arabe libyenne (janvier 2008)**

Introduction

Le présent récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité au mois de janvier 2008 a été établi sous la supervision et la responsabilité de son président pour ce même mois, le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Giadallah Azouz Ettlhi. La Libye s'est acquittée de ses responsabilités dans un esprit d'engagement renouvelé à l'égard des travaux essentiels menés par l'Organisation des Nations Unies et à l'égard des principes de la Charte.

Le 3 janvier, le Président a informé la presse du programme de travail provisoire du Conseil pour le mois de janvier, tel qu'il a été établi lors de ses premières consultations plénières. Ce programme de travail a été mis à jour quotidiennement sur le site Web de la présidence. Le Président a tenu régulièrement des séances d'information officielles à l'intention des pays qui n'étaient pas membres du Conseil et s'est entretenu avec des représentants de l'ensemble des États Membres de l'Organisation.

Le premier mois de l'année a été actif. Le Conseil s'est occupé d'un certain nombre de questions délicates en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe en examinant la situation en République centrafricaine, au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Soudan, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Érythrée, au Kenya, au Myanmar, au Népal, en Iraq, au Moyen-Orient, au Kosovo et en Abkhazie (Géorgie) et il s'est également penché sur d'autres questions liées aux travaux de ses organes subsidiaires.

Le Conseil a tenu 13 séances et s'est réuni 13 fois en consultations plénières. Il a adopté 3 résolutions à l'unanimité, publié 3 communiqués et 2 déclarations du Président et a approuvé 10 déclarations qui ont été faites à la presse par le Président.

Afrique

République centrafricaine, Tchad et sous-région

Le 7 janvier, lors de consultations plénières, le Secrétariat a présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/739) et a informé les membres du Conseil des activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de la Force de l'Union européenne en République centrafricaine et au Tchad (EUFOR).

À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés dans le

déploiement de la MINURCAT, ont encouragé les contributeurs à mettre à la disposition de la MINURCAT et de l'EUFOR le personnel et les ressources nécessaires à l'exécution de leurs mandats respectifs; se sont dits gravement préoccupés par le regain récent d'activités des groupes armés illégaux au Darfour-Ouest et dans l'est du Tchad et par la tension qui en résultait entre le Soudan et le Tchad, ont appelé les deux pays à faire preuve de retenue et prié toutes les parties concernées desdits pays à respecter leurs engagements, en particulier ceux qu'elles ont pris en vertu de l'Accord de Tripoli du 3 février 2006, de l'Accord de Riyad du 3 mai 2007 et de l'Accord de Syrte du 25 octobre 2007.

Le 29 janvier, le Président a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de son intention de nommer M. Victor Da Silva Angelo (Portugal) Représentant spécial et Chef de la MINURCAT (S/2008/52 et S/2008/53).

Côte d'Ivoire

Le 14 janvier, lors de consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, M. Choi Young-Jin, a présenté le quinzième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2008/1), informé les membres du Conseil des activités de l'ONUCI et fait état des progrès réalisés dans l'exécution des tâches clefs qui ont été confiées à l'ONUCI en vertu de l'Accord de Ouagadougou du 4 mars 2007.

Le même jour, le Conseil a tenu sa 5819^e séance, à huis clos, avec les pays qui fournissent des contingents à l'ONUCI. Les membres du Conseil et les représentants de ces pays ont entendu un exposé qui a été présenté par le Représentant spécial. Un communiqué officiel a été publié à l'issue d'un échange de vues (S/PV.5819).

Le 15 janvier, le Conseil a tenu sa 5820^e séance, et le représentant de la Côte d'Ivoire, M. Guillaume Bailly Niagri, a été invité à participer au débat, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1795 (2008), par laquelle il a décidé de proroger les mandats de l'ONUCI et des forces françaises qui la soutiennent, fixés par la résolution 1739 (2007), jusqu'au 30 juillet 2008.

Soudan

Le 9 janvier, le Conseil a tenu sa 5817^e séance afin d'examiner les rapports du Secrétaire général sur le Soudan. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a présenté le rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2007/759). Dans un exposé détaillé, le Secrétaire général adjoint a fait état de la détérioration des conditions de sécurité au Darfour et des difficultés rencontrées dans le déploiement de la MINUAD malgré l'impulsion qui lui a été donnée par le transfert d'autorité survenu le 31 décembre. Il a expliqué les circonstances de l'attaque lancée le 7 janvier contre un convoi de la MINUAD.

Le même jour, le Conseil a tenu des consultations plénières pour discuter de ce point de l'ordre du jour et les membres du Conseil ont poursuivi leurs consultations sur le texte d'une déclaration du Président.

Le 11 janvier, à sa 5818^e séance, le Conseil et a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/1) dans laquelle il a, notamment, condamné dans les termes

les plus vigoureux l'attaque lancée le 7 janvier par des éléments des Forces armées soudanaises, qui a été confirmée par la MINUAD, contre un convoi de ravitaillement de l'Opération hybride, s'est félicité que le Gouvernement soudanais s'engage à mener une enquête complète et exhaustive sur l'incident susmentionné, de concert avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, a demandé au Gouvernement soudanais de respecter pleinement et dans les plus brefs délais la résolution 1769 (2007), et rappelé qu'un règlement politique ouvert à toutes les parties et le déploiement réussi de la MINUAD étaient indispensables pour rétablir la paix et la stabilité au Darfour.

République démocratique du Congo

Le 30 janvier, lors de consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Dmitry Titov, a présenté le vingt-quatrième rapport du Secrétaire général (S/2007/671) et a informé les membres du Conseil des activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Le même jour, le Conseil a tenu sa 5828^e séance, à laquelle le représentant de la République démocratique du Congo, M. Atoki Ileka, a été invité à participer conformément à l'article 37 du Règlement provisoire du Conseil. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1797 (2008), par laquelle il a autorisé la MONUC, en étroite coordination avec les partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, à fournir une assistance aux autorités congolaises, y compris la Commission électorale nationale indépendante, en vue de l'organisation, de la préparation et de la tenue des élections locales, comme recommandé dans les lettres du Secrétaire général datées du 11 octobre et du 30 novembre 2007.

À la même séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/2) dans laquelle il a, notamment, félicité le Président Kabila ainsi que les organisateurs et les participants du succès de la Conférence pour la paix qui s'est tenue à Goma du 6 au 23 janvier 2008, réitéré l'importance du communiqué conjoint signé à Nairobi le 9 novembre 2007 par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda, appelé les parties concernées à respecter pleinement tous leurs engagements et encouragé la MONUC à appuyer l'exécution de ces engagements.

Éthiopie et Érythrée

Le 25 janvier, lors de consultations plénières, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée, M. Azouz Ennifar, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/40) et informé le Conseil des événements les plus récents et de la situation tendue qui régnait en matière de sécurité dans la Zone de sécurité temporaire et dans les territoires adjacents. Il a fait observer qu'en raison des restrictions qui étaient imposées à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), notamment l'arrêt des livraisons de carburant, la Mission ne pourrait pas poursuivre ses travaux au-delà de deux semaines et qu'après ce délai il faudrait envisager de la transférer.

Les membres du Conseil ont poursuivi leurs échanges de vues et se sont dits gravement préoccupés par la poursuite du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Dans une lettre datée du 29 janvier 2008, adressée au Président (S/2008/54), le Chargé

d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Érythrée a porté à l'attention du Conseil la position de l'Érythrée sur la situation.

Le 30 janvier, à sa 5829^e séance, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1798 (2008), par laquelle il a décidé de proroger le mandat de la Mission pour une période de six mois jusqu'au 31 juillet 2008 et s'est déclaré disposé à examiner le mandat de la Mission en vue de sa modification à la lumière des progrès qui seront faits dans l'application des Accords d'Alger.

Le 25 janvier, le Conseil a tenu, à huis clos, sa 5826^e séance avec les pays qui fournissent des contingents à la MINUEE. Le Représentant spécial par intérim a fait un exposé aux membres du Conseil et aux représentants de ces pays. Un communiqué officiel a été publié à l'issue d'un échange de vues (S/PV.5826).

Kenya

Le 30 janvier, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. B. Lynn Pascoe, a présenté au Conseil un exposé sur la crise qui sévit depuis peu au Kenya. À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil ont déploré les manifestations de violence que des élections contestées continuaient d'occasionner et qui entraînaient de lourdes pertes en vie humaines et de graves conséquences humanitaires, se sont dits préoccupés de la sécurité des nombreux membres du personnel des Nations Unies se trouvant au Kenya, ont souligné qu'ils appuyaient pleinement les efforts déployés par le Groupe d'éminentes personnalités africaines, sous la direction de M. Kofi Annan, en vue de trouver une solution politique à la crise, et ont exhorté les dirigeants kényans à s'engager pleinement et de manière constructive dans la recherche d'une solution politique.

Asie et Moyen-Orient

Iraq

Le 21 janvier, le Conseil a tenu sa 5823^e séance à laquelle le Représentant permanent de l'Iraq, M. Hamid Al Bayati, a été invité à participer, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

Au cours de la séance, le Conseil a entendu deux exposés : le premier a été fait par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Staffan de Mistura, qui a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), en application de la résolution 1770 (2007) (S/2008/19), et le deuxième par le Représentant permanent des États-Unis, M. Zalmay Khalilzad, au nom de la Force multinationale en Iraq. Le Représentant spécial a défini les axes prioritaires de l'action de la MANUI et fait observer que la diminution des actes de violence enregistrée depuis quelque temps ne durerait pas en l'absence d'un consensus politique. Le représentant des États-Unis a attribué le nombre moins élevé d'atteintes à la sécurité au changement de stratégie de la Force et au renforcement du rôle des Forces de sécurité iraqiennes et a rappelé la contribution importante apportée par la MANUI au développement de l'Iraq.

Les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'appliquer pleinement la résolution 1770 (2007), se sont félicités de l'amélioration de la situation en matière

de sécurité et ont insisté sur l'importance de parvenir à un consensus politique national sur les questions en suspens (voir S/PV.5823).

Le 23 janvier, le Secrétaire général a transmis au Président un rapport complet décrivant les progrès accomplis dans la liquidation des opérations relatives aux lettres de crédit émises pour les besoins du programme « pétrole contre nourriture ». Ce rapport a été établi par le Groupe de travail mis sur pied par le Secrétariat et le Gouvernement iraquien (S/2008/41).

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 22 janvier, le Conseil a tenu sa 5824^e séance à la suite d'une demande de convocation d'une réunion d'urgence formulée par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite en sa qualité de Président du Groupe des États arabes (S/2008/31). Ont été invités à participer au débat conformément aux articles 37 et 39 du Règlement provisoire du Conseil les représentants de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne, du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'Arabie saoudite au nom du Groupe des États arabes, de la Slovénie au nom de l'Union européenne et de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés ainsi que les Observateurs permanents de la Palestine et de la Ligue des États arabes.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil des derniers événements, soulignant la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et le sud d'Israël, et a prié instamment Israël d'autoriser la livraison de carburant et de produits de première nécessité aux Palestiniens (voir S/PV.5824).

Les jours suivants, les membres du Conseil ont tenu une série de consultations approfondies qui ont permis des échanges de vues utiles, mais aucun accord n'a pu être atteint sur un projet de déclaration du Président.

Le 30 janvier, le Conseil a tenu sa 5827^e séance qui était consacrée à l'exposé mensuel de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Les représentants d'Israël, du Liban et de la République arabe syrienne ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies ont été invités à participer au débat, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil et conformément à ses pratiques.

Le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil des derniers événements survenus dans la crise qui sévit dans la bande de Gaza. Concernant le Liban, il a indiqué que le report répété des élections présidentielles demeurait une source supplémentaire d'instabilité et d'insécurité. Il a récapitulé son exposé et fait observer qu'au cours du mois écoulé, le fossé s'était creusé entre les aspirations à la paix au Moyen-Orient et la triste réalité sur le terrain.

À l'issue de l'exposé, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le représentant d'Israël, les membres du Conseil et les représentants du Liban et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations.

Les membres du Conseil ont été d'accord dans l'ensemble avec l'évaluation qui a été faite de la situation.

Liban

Les 18 et 30 janvier, le Président du Conseil a fait des déclarations à la presse dans lesquelles les membres du Conseil ont condamné fermement les attentats terroristes perpétrés le 15 et le 25 janvier à Beyrouth et ont souligné qu'il fallait traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces attentats et ceux qui les ont financés. Le 11 janvier, il a fait une autre déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil ont condamné fermement l'attentat du 8 janvier visant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le 31 janvier, le Président a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil, ayant examiné attentivement la demande du Gouvernement libanais (S/2008/60) et se fondant sur les résolutions 1644 (2005) et 1748 (2007), ont invité la Commission d'enquête internationale indépendante à fournir l'assistance technique voulue aux autorités libanaises dans le cadre de leur enquête sur l'assassinat commis le 25 janvier (S/2008/61).

Népal

Le 18 janvier, lors de consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général au Népal, M. Ian Martin, a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2008/5) et a informé le Conseil de l'application du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), tel qu'il résulte de la résolution 1740 (2007). Il a souligné l'importance de l'appui fourni par la Mission au déroulement de l'élection d'une assemblée constituante et a exposé en détail les progrès accomplis dans le processus de paix à la suite de la signature le 21 novembre 2006 de l'Accord de paix global entre le Gouvernement népalais et le Parti communiste népalais (maoïste).

Le 23 janvier, le Conseil a tenu sa 5825^e séance à laquelle le Représentant permanent du Népal, M. Madhu Raman Acharya, a été invité à participer conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1796 (2008) par laquelle il a décidé, comme suite à la demande du Gouvernement népalais (S/2007/789) et compte tenu de la recommandation formulée par le Secrétaire général, de reconduire jusqu'au 23 juillet 2008 le mandat de la MINUNEP, tel qu'il résulte de la résolution 1740 (2007) et a exhorté toutes les parties à maintenir la dynamique de la mise en œuvre de l'Accord de paix global et à préparer ensemble l'élection de l'assemblée constituante prévue le 10 avril.

Myanmar

Les 17 et 18 janvier, lors de consultations plénières, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, M. Ibrahim Gambari, a fait un exposé à l'intention des membres du Conseil.

À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil ont réaffirmé leur plein appui aux efforts déployés par le Conseiller spécial, déploré la lenteur des progrès enregistrés jusqu'à présent dans la réalisation des objectifs énoncés dans la déclaration du Président datée du 11 octobre 2007 et souligné l'importance qu'il y avait à réaliser de nouveaux progrès, notant qu'une prochaine visite du Conseiller spécial au Myanmar pourrait faciliter ces progrès.

Europe

Kosovo

Le 4 janvier, le Représentant permanent de la Serbie a présenté les observations de son gouvernement (voir S/2008/7) concernant le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2007/768).

Le 15 janvier, le Conseil a tenu des consultations plénières afin d'examiner ses résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) ainsi que le rapport du Secrétaire général sur la présence internationale de sécurité au Kosovo (S/2008/36).

Le 16 janvier, le Conseil a tenu sa 5821^e séance. Le Président de la Serbie, M. Boris Tadić, a été invité à participer au débat conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Il a exposé aux membres du Conseil la position de la Serbie sur le statut futur du Kosovo-Methohija, soulignant que la résolution 1244 (1999) garantissait la souveraineté de la Serbie, et a prié le Conseil d'éviter que ne soit encouragée et adoptée une action unilatérale concernant l'indépendance du Kosovo.

Le même jour, le Conseil a tenu à huis clos sa 5822^e séance. Ont participé à l'examen du point de l'ordre du jour, conformément aux articles 37 et 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, M. Boris Tadić, Président de la Serbie, M. Joachim Rucker, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, M. Hashim Thaçi et les représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Cuba, Danemark, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Mexique, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

Un échange de vues a eu lieu entre les membres du Conseil, le Président de la Serbie, le Représentant spécial et M. Hashim Thaçi et un communiqué officiel a été publié (S/PV.5822).

Abkhazie (Géorgie)

Le 29 janvier, lors de consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général en Géorgie, M. Jean Arnault, secondé par le Chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/38). Il a rendu compte aux membres du Conseil de l'exécution du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et a fait le point de l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie).

Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par la Mission, se sont félicités de l'amélioration de la situation en matière de sécurité, ont prié les parties de mettre en place des mesures visant à instaurer la confiance, notamment en parachevant sans tarder les documents relatifs au non-recours à la violence et au retour des personnes déplacées et des réfugiés et ont souligné la nécessité de promouvoir un règlement global du conflit entre l'Abkhazie et la Géorgie par des

moyens uniquement pacifiques et dans le cadre fixé par les résolutions du Conseil de sécurité.

Autres questions

Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité pour l'année 2008

Le 3 janvier, lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont décidé d'élire les présidents et les vice-présidents des organes subsidiaires du Conseil pour la période se terminant le 31 décembre 2008 [note du Président datée du 3 janvier (S/2008/2)].

Nouveaux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

Le 3 janvier, lors de consultations plénières, le Conseil de sécurité a décidé de choisir, conformément à la résolution 1646 (2005), deux de ses membres élus, à savoir l'Afrique du Sud et la Belgique, pour les sièges à pourvoir au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

Exposés et rapports soumis par les membres du Conseil en qualité de présidents des comités du Conseil de sécurité

Le 3 janvier, lors de consultations plénières, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), l'Ambassadeur Marcello Spatafora (Italie), a informé le Conseil des travaux effectués par le Comité pendant la période allant du 9 octobre 2007 au 3 janvier 2008, en application du paragraphe 12 g) de la résolution 1718 (2006) et indiqué qu'aucune information pertinente relative à l'exécution du mandat du Comité n'avait été portée à l'attention de celui-ci depuis le 9 octobre 2007.

Le 8 janvier, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, l'Ambassadeur Johan C. Verbeke (Belgique), a présenté un rapport (S/2008/16) sur les recommandations contenues dans le septième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (S/2007/677) ainsi qu'un rapport sur les travaux effectués par le Comité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007 (S/2008/25).

Le 11 janvier, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, l'Ambassadeur R. M. Marty Muliana Natalegawa (Indonésie), a présenté un rapport sur les travaux effectués par le Comité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007 (S/2008/17).

Le 18 janvier, la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, l'Ambassadrice Mirjana Mladineo (Croatie), a présenté le deuxième rapport du Comité sur l'application de la résolution 1624 (2005) (S/2008/29).

Le Président a attiré l'attention des membres du Conseil sur les rapports susmentionnés.

Lutte antiterroriste

Les 15, 18 et 25 janvier, lors de consultations plénières, les Représentants permanents de l'Italie et de la France ont informé les membres du Conseil de trois attentats terroristes, le premier étant survenu à Kaboul le 14 janvier et les deux autres à Beyrouth les 15 et 25 janvier. Le Président a fait des déclarations à la presse dans lesquelles les membres du Conseil ont, notamment, condamné fermement les attaques terroristes, ainsi que leurs auteurs, organisateurs, commanditaires et ceux qui les ont financés, et exprimé leur sympathie la plus profonde et leurs condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux peuples et aux Gouvernements afghan et libanais.
